

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 311

présenté par  
Mme de Vaucouleurs

-----

**ARTICLE 2**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La détermination du nombre de contrat à durée déterminée senior qu'il est possible d'effectuer au sein d'une structure d'insertion fait l'objet d'un conventionnement avec la direction régionale des entreprises de la consommation, du travail et de l'emploi à l'occasion des dialogues de gestion. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ne pas modifier l'équilibre des âges au sein des structures d'insertion et ainsi ne pas arriver à une spécialisation des structures au bénéfice majoritaire de public proche des publics les plus âgés.

Cet amendement est un amendement d'appel.